AR Prefecture

043-200073401-20230216-2023006-DE
Reçu le 01/03/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 006**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 09/02/2023

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 1 contre : 0 Pour : 29

SEANCE du 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 16 février à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au complexe du Vourzet de la commune de Lantriac.

Membres présents : Villard Serge, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Brun Philippe, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Allemand Olivier, Sabatier Jean-Pierre, Delabre Philippe, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond.

Procuration de : Behar Daniel à Ferret André, Cabanes François à Mourlevat Marie-Agnès, Sivet Martine à Veysset Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Réglement de fonctionnement petite enfance

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la petite enfance, le conseil communautaire approuve à la majorité les modifications suivantes :
- Agrément site de Saint-Julien-Chapteuil : ouverture les mercredis de 7h30 à 18h30 avec un agrément à 11 enfants,
- Fermetures annuelles : 1 semaine en avril,
- Tarif moyen : Pour les familles non connues par les services de la CAF ou de la MSA (non allocataires), sans avis d'imposition, ni fiche de salaire, et pour les enfants placés chez un assistant familial au titre de l'ASE : la structure appliquera le tarif moyen N-1 (montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent / nombres d'actes facturés au cours de l'année précédente. En 2022 le tarif moyen est de 1,58 € sur l'ensemble de nos établissements d'accueil du jeune enfant.) Pour cette année 2023, le tarif moyen appliqué sera donc de 1,58 €,
- Ressources des familles pour calcul Tarification :
  - ► Le plancher : le montant est de 754,16 € ressources mensuelles, pour la période à compter du 1er janvier au 31 décembre 2023,
  - ► Le plafond : le montant est de 6000 € ressources mensuelles, pour la période à compter du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme